



DUATHLON DE MARSEILLE

DIMANCHE 22 MARS 2026

CAMPUS DE LUMINY 13009 MARSEILLE

Matin : 2ème étape D3 Hommes/Femmes

Midi : Multi-duathlons XS jeunes et adultes 🔥



Après-midi : Jeunes 6-9 ans et 10-13 ans



SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE.....	3
COORDONNEES DU RESPONSABLE DE L'ORGANISATION.....	3
COORDONNEES DE LA STRUCTURE ORGANISATRICE	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
PROGRAMME	4
REGLEMENT DE LA MANIFESTATION.....	5
PLAN DU SITE DE COURSE	9
PARCOURS DISTANCE S	<i>Erreur ! Signet non défini.</i> 10
PARCOURS DISTANCE Multiduathlon XS.....	111
BESOINS LOGISTIQUE	14
MOYENS DE SECOURS MEDICALISES.....	15
MOYENS DE SECURITE.....	15

PRESENTATION GENERALE

Date : Dimanche 22 mars 2026

Lieu : Ville de Marseille. Faculté des sciences du sport - 163 avenue de Luminy 13288 Marseille cedex 9

Organisation :

- De 2 duathlons distance S individuel avec aspiration abri autorisé : 1 pour la D3 femme et 1 pour la D3 Hommes
Nombre de participants prévus : 200
- De 1 duathlon distance XS individuels faits en multi-enchaînement et appelés « **multi-duathlons** » sans interruption du chronomètre.
Nombre de participants prévus : 100 personnes
- 2 épreuves enfants 6/9ans et 10/13 ans
Nombre de participants prévus : 50

Total des participants : 350

100 Bénévoles sur l'ensemble de la journée.

Public :500 maximum

Le duathlon consiste à enchaîner sans arrêt du chronomètre :

- Un parcours de course à pied,
- Un parcours de vélo,
- Un parcours de course à pied.

COORDONNEES DU RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

Nom : peladan

Prénom : pierre

Date de naissance : 5 octobre 1967

Lieu de naissance : Cannes

@: peladanpierre@gmail.com

Qualité : Président de Sardines Triathlon

Structure organisatrice : SARDINES TRIATHLON

Adresse : 2 bd Debeaux

Code postal : 13008

Ville : Marseille.

En charge du dossier :

M PELLISSIER HERVE.

Tel : 06 12 72 63 21

@ : herve.pellissier@free.fr

Site internet : <http://www.lessardines.com>

PROGRAMME

DIMANCHE 22 MARS

- 7h30/8h00 Retrait des dossards D3 femmes uniquement
- 8h00 Ouverture du parc à vélo 1 duathlon distance S femme
- 8h50 Fermeture du parc à vélo 1 duathlon distance S femme
- 8h50 Briefing D3 femme
- **9h00** **Départ duathlon D3 femmes**
- 9h00/9h30 Retrait des dossards D3 hommes uniquement
- 9h30 Ouverture parc à vélo 2 duathlon S homme
- 10h20 Fermeture parc à vélo 2 duathlon S homme
- 10h20 Briefing D3 homme
- **10h30** **hommes** Arrivée de la dernière femme et **départ Duathlon D3**
- 12h30 **Remise des prix D3 Hommes et Femmes**
- 12h30 Ouverture du parc à vélo 1 multi-duathlonsXS
- 13h00 Fermeture du parc à vélo 1 multi-duathlons XS
- 13h10 Briefing multi-duathlons XS
- **13h15** **Départ du multi-duathlons XS**
- 14h00 Ouverture du parc à vélo 1 duathlon 6/9 et 10/13
- 14h30 Fermeture du parc à vélo 1 duathlon 6/9 et 10/13
- 14h30 **Départ du cross duathlon 6/9**
- 15h00 **Départ cross duathlon 10/13**
- 15h30 **Remise des récompenses des multi-duathlons XS**

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Le duathlon de Marseille est organisé par l'association « Sardines triathlon » au sein de la faculté des sciences du sport - 163 avenue de Luminy
13288 MARSEILLE cedex 20

Le présent règlement s'appuie sur la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon consultable sur le site internet de la fédération (www.fftri.com) et le fait de s'inscrire à une des épreuves de la manifestation implique de connaître et accepter ces règlements.

Article 1 : Les inscriptions se font par internet sur le site « sport n connect » jusqu'au jeudi 19 mars 2026 à 23h59.

**Au-delà de cette date il ne sera plus possible de s'inscrire sur internet.
Il sera toutefois possible de s'inscrire le jour de la course sur place (+ 5 euros).**

Pour être validée, toute inscription doit inclure le renseignement des données, la fourniture des justificatifs (licence, certificat médical ...), les droits d'inscriptions, et l'acceptation de la réglementation sportive FFTRI 2026 ainsi que le règlement de l'épreuve

Article 2 : Pour participer à une des épreuves du duathlon de Marseille les concurrents doivent être licenciés compétition auprès de la FFTRI.

Pour les licenciés triathlon des fédérations suivantes : Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Luxembourg, Angleterre, Danemark, Suisse, ils devront obligatoirement présenter leurs licences de la saison 2026. Ils sont exonérés du règlement du pass-compétition. Les athlètes devront toutefois signer le pass compétition lors du retrait des dossards

Pour les licenciés triathlon des autres fédérations (USA Triathlon) ils devront obligatoirement présenter leurs licences de la saison 2026. La réglementation de la FFTRI prévoit la possibilité de s'inscrire en souscrivant une licence expérience moyennant une majoration tarifaire

Pour les non licenciés FFTRI et les licences loisirs FFTRI, la réglementation de la FFTRI prévoient la possibilité de s'inscrire en souscrivant une licence expérience moyennant une majoration tarifaire. Ils devront également répondre au questionnaire santé pour les mineurs et au formulaire info santé pour les majeurs.

Pour les mineurs non licenciés FFTRI, il faudra le jour du retrait des dossards, signer une autorisation du responsable légal.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Article 3 : Le retrait des dossards se fera le dimanche 22 mars 2026 selon le planning défini

Pour retirer votre dossard, vous devrez obligatoirement émarger la feuille d'inscription après avoir valider vos données et vous munir des pièces suivantes :

- Un justificatif d'identité
- Un justificatif de votre licence ou le formulaire info santé

Les dossards de plusieurs concurrents peuvent être retirés par une personne pouvant justifier de son identité et de celle de chaque concurrent concerné.

A l'entrée dans le parc à vélo tous les concurrents devront se faire marquer leur numéro de dossard sur la jambe gauche et le bras gauche.

- L'épreuve distance S est réservée pour la D3 HOMME et FEMME
- L'épreuve multi-duathlon XS jeune est ouverte de la catégorie benjamins à master
- L'épreuve 6-9 est ouverte pour les enfants mini-poussin à poussin. (2020-2017)
- L'épreuve 10-13 est ouverte pour les catégories pupilles et benjamins (2016-2013)

Article 4 : Le port de la ceinture porte dossard est obligatoire (avec 3 points d'attache du dossard). De ce fait un seul dossard par athlète sera fourni par l'organisation

La puce chronométrage doit être portée à la cheville gauche jusqu'à la fin de l'épreuve. En cas d'abandon l'athlète doit la ramener soit à l'arbitre soit à l'organisateur. En cas de perte, elle sera facturée 60 euros.

Le port du casque à coque dure et rigide, jugulaire serrée, est obligatoire sur la totalité du parcours vélo et dans l'aire de transition.

Un briefing d'avant course est prévu un dix minutes avant le départ. Les points les plus importants du règlement y seront rappelés, ainsi que les consignes de l'organisateur et de sécurité.

La présence de l'athlète au briefing est obligatoire. En cas d'absence, le participant qui prendra quand même le départ de la course engagera sa responsabilité.

Le port du casque à coque dure et rigide, jugulaire serrée, est obligatoire sur la totalité du parcours vélo et dans l'aire de transition.

L'athlète devra protéger toutes les extrémités en protubérances (embouts de guidon ...)

Tout déplacement dans l'aire de transition doit s'effectuer vélo à la main et casque attaché.

Article 5 : Durant l'épreuve cyclisme, le dossard devra être porté dans le dos.

L'épreuve cyclisme autorise l'aspiration abri sur les distances multi-duathlon XS et S
Sur les distances multi-duathlon XS et sur les courses D3 (S) :

- Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci.
- **Les prolongateurs ne sont pas autorisés**
- Les roues à rayons doivent comporter 20 rayons minimum.
- **La ceinture porte dossard est obligatoire**

Toute assistance extérieure, hormis celle des membres de l'organisation et des services de sécurité, est formellement interdite durant la course.

Article 6 : Durant la course le dossard devra être porté visible devant sur le ventre.

L'assistance extérieure, le parcours coupé et le torse nu sont interdits.

Article 7 : Les sanctions possibles et les pénalités sont celles prévues par le règlement de la FFTRI.

Aussi pour les courses de D3 des barrières horaires sont mise en place :

- **Hommes : entrée à T1 ==> 25 min / entrée à T2 ==> 1h10 de course**
- **Femmes : entrée à T 1==> 30 min / entrée à T2 ==> 1h20 de course**

Au-delà de ces horaires les athlètes seront disqualifiés et ne pourront pas finir la course.

Article 8 : L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un mauvais état de santé, ou au non-respect du code de la route, ou des consignes de l'organisation.

Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol du matériel.

Article 9 : En s'inscrivant, chaque athlète renonce à faire valoir quelconques revendications face à l'organisation d'organisation, ceci concernant blessures, décès, vol ainsi que les dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant au cours de la manifestation, ou lors des déplacements d'aller et retour et du séjour.

Chaque concurrent qui participe à la compétition, le fait sous sa propre responsabilité ou celle de ses parents pour les mineurs.

Article 10 : En cas de désistements, les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés

Article 11 : En cas d'évènement(s) imprévu(s), l'organisation de cette manifestation se réserve le droit de prendre toutes les décisions reconnues nécessaires pour son bon déroulement, voire son annulation le cas échéant.

En cas d'annulation, l'organisation ne remboursera pas les droits d'inscriptions

Article 12 : En cas de tirage au sort organisé par l'organisation pour le gain d'un lot partenaire La présence des athlètes tirés au sort est obligatoire pour prétendre à obtenir le lot.

En cas d'absence un autre tirage aura lieu.

Article 13 : La sécurité sur les parcours est assurée par les signaleurs et encadrants de la manifestation.

Les secours et la surveillance médicale sont sous la responsabilité de la FFSS.

Article 14 : L'acceptation du présent règlement autorise l'organisation à utiliser toutes vidéos et images sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître dans le cadre de la promotion de la manifestation (publication sur différents supports, affiches, site web, partenaire et tout autre support d'information et de communication du duathlon de Marseille).

Cette autorisation est valable 5 ans à compter du jour de la manifestation. Les éventuelles légendes ou commentaires accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée.

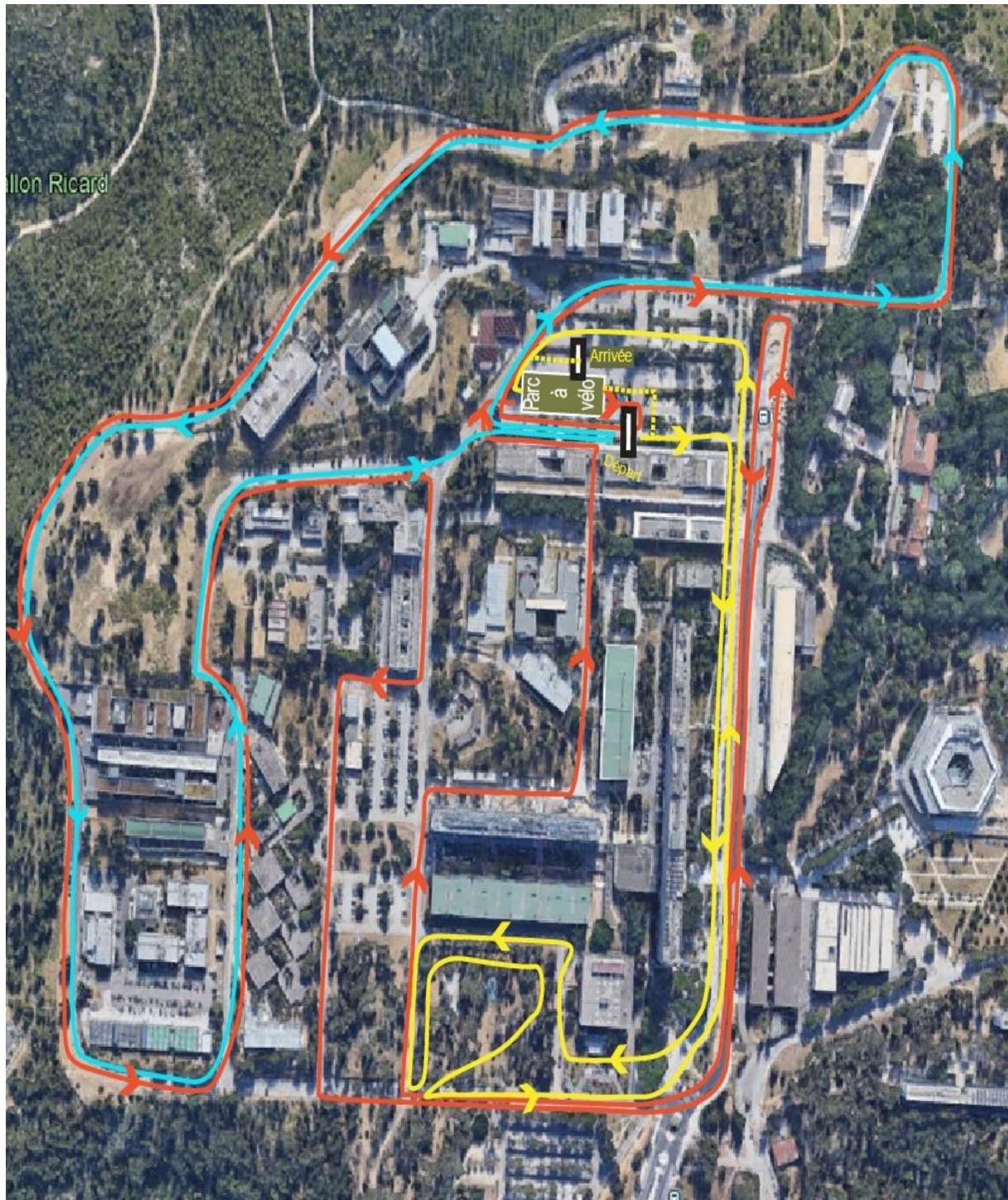
L'athlète autorise également l'organisation à utiliser toutes données personnelles fournies par les concurrents.

Article 15 : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres associations ou sociétés commerciales. Pour refuser ce démarchage, il est nécessaire de nous écrire en indiquant votre nom, prénom et date de naissance

Plan du site



PARCOURS DUATHLON S (5km/20km/2,5km)



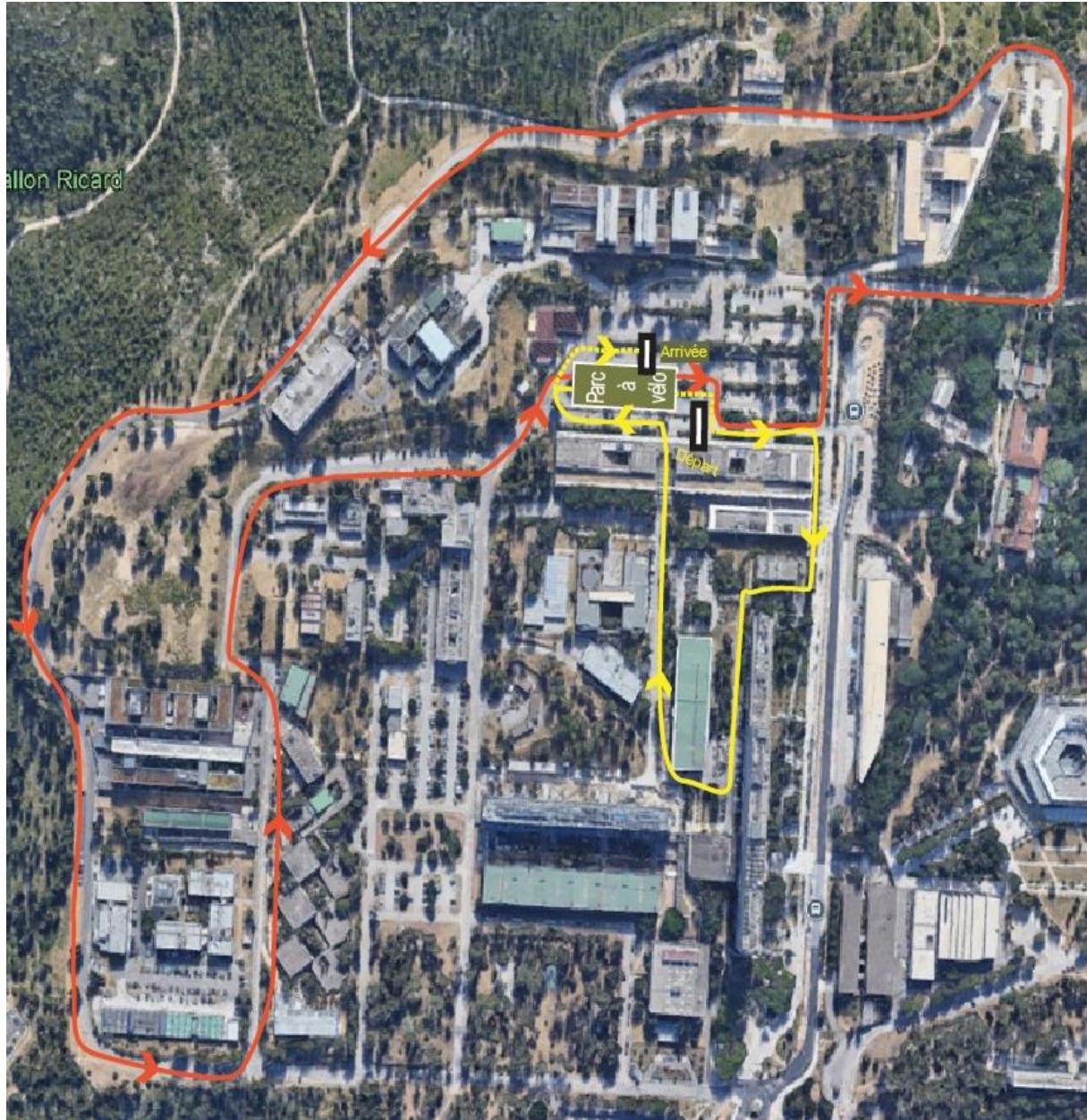
CAP 1 (5km) boucle bleue + jaune

Vélo (20km) 4 boucles rouge

CAP 2 (2.5km) 1 boucle jaune + arrivée

PARCOURS MULTI-DUATHLON XS

(800m/2.5km/800m/2.5km/800m/2.5km/800m/2.5km/800m)

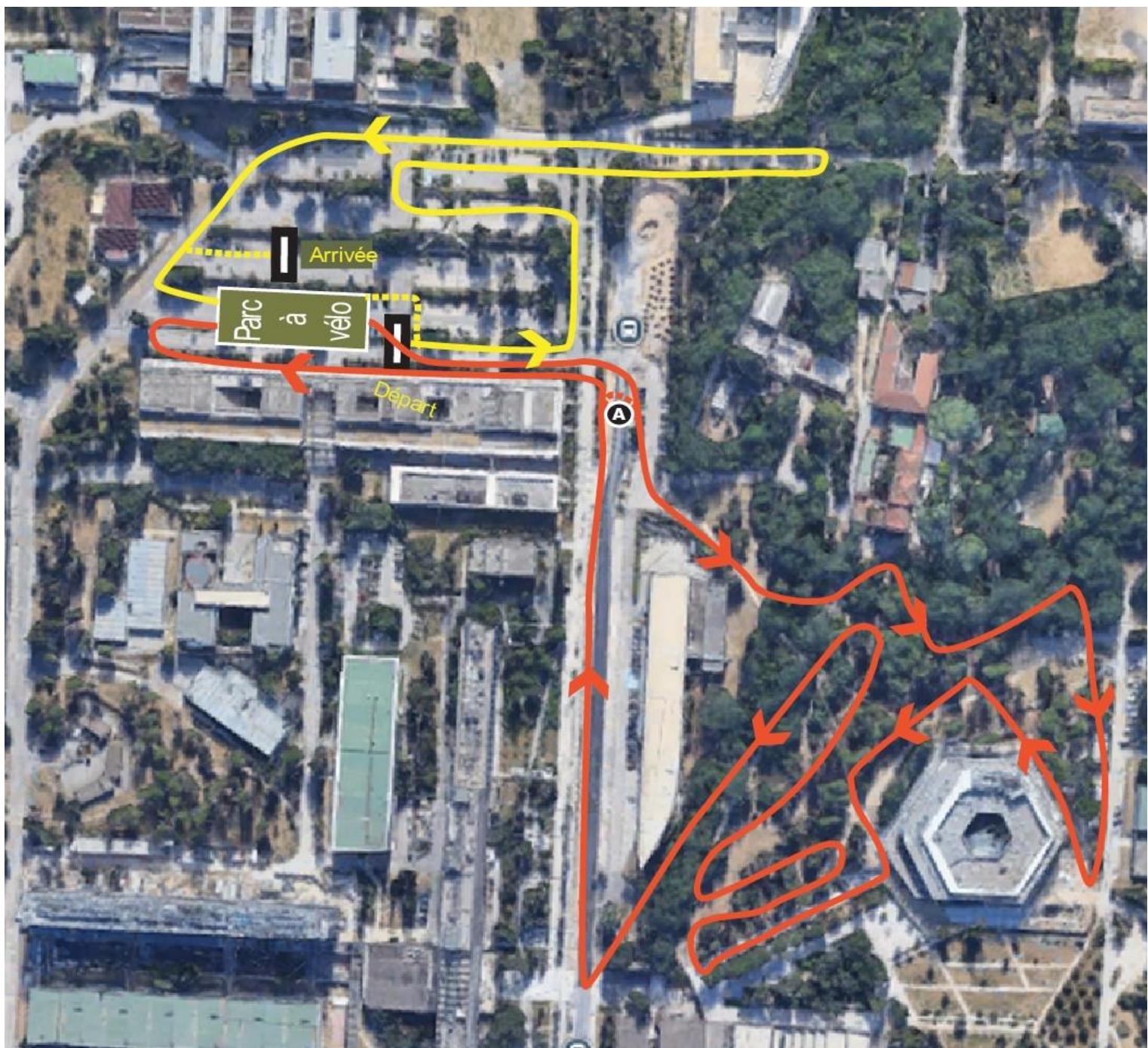


CAP (800m) boucle jaune

Vélo (2.5km) boucle rouge

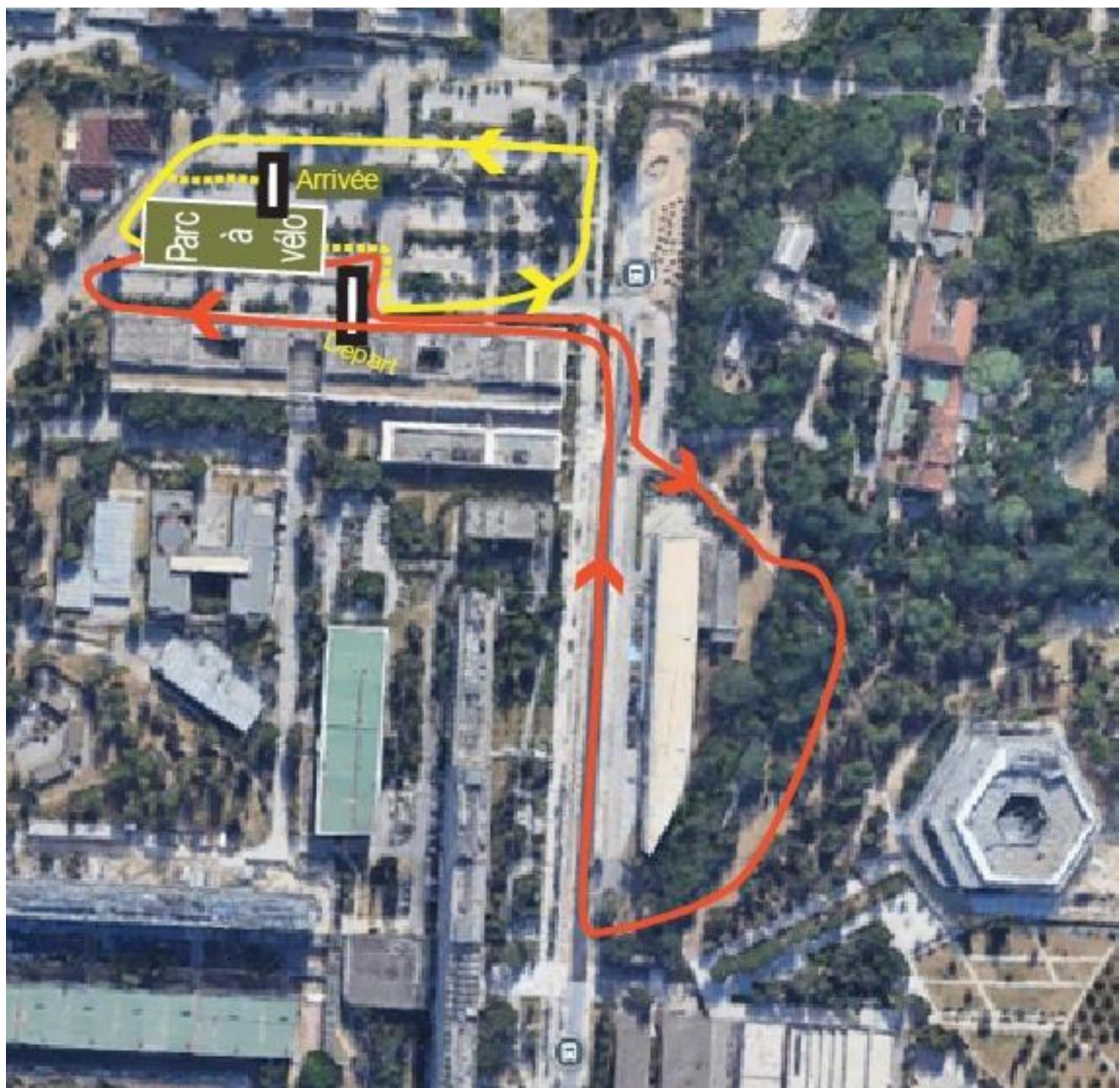
Enchainement cap/vélo/cap/vélo/cap/vélo/cap/vélo/cap

**PARCOURS DISTANCE 10-13
PUPILLE
(750M-4.5KM-750M)**



CAP 1 (750m) 1 boucle jaune
Vélo (2.5km) 2 boucles rouge avec début du 2^{ème} tour en A
CAP 2 (750m) 1 boucle jaune + pointillé jaune

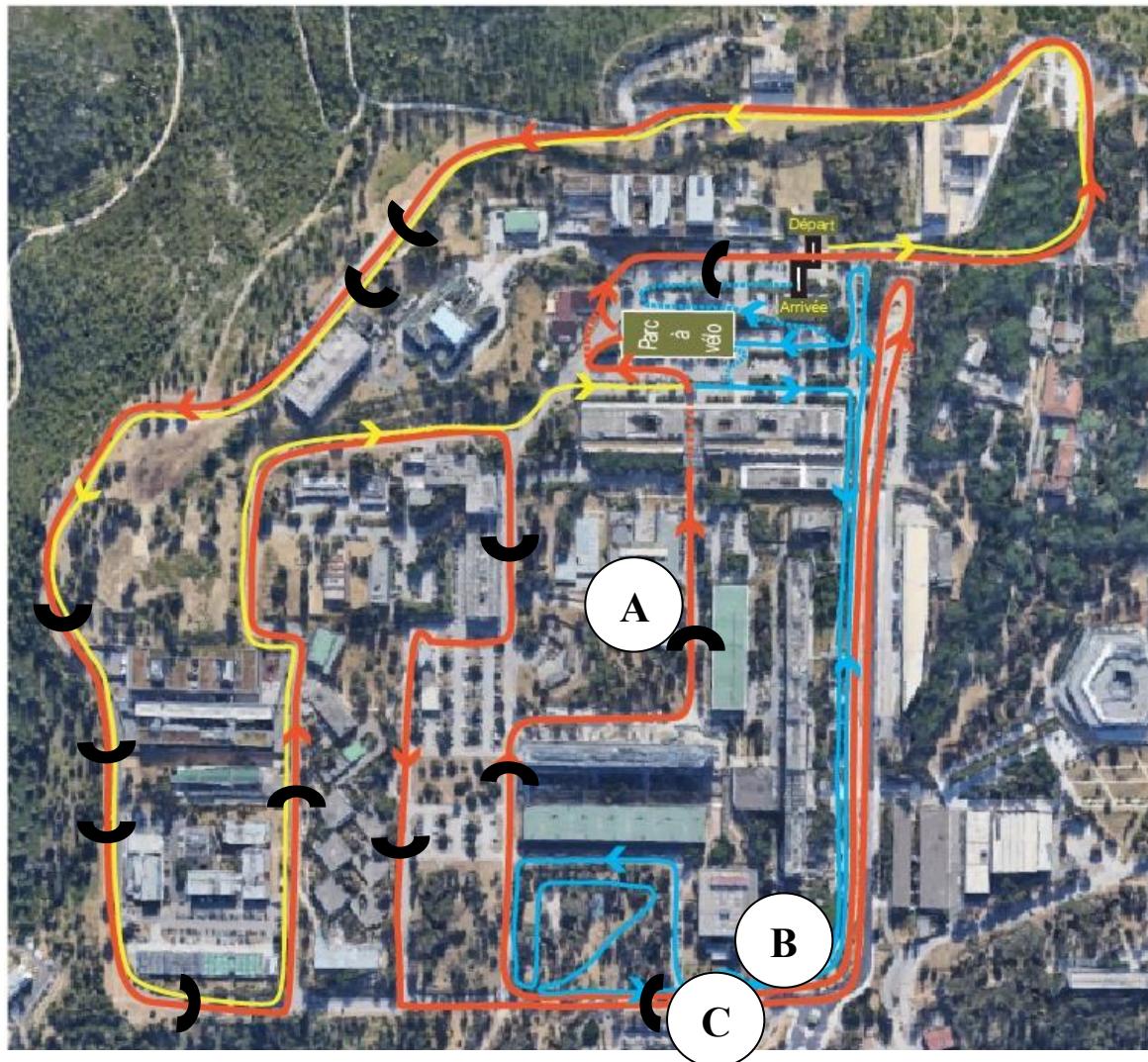
**PARCOURS DISTANCE 6-9
MINI POUSSIN ET POUSSIN
(250M-1KM-250M)**



CAP 1 (250m) 1 boucle jaune
Vélo (1km) 1 boucle rouge
CAP 2 (250m) 1 boucle jaune + pointillé jaune

BESOINS et CONTRAINTES LOGISTIQUE

- Barrières Vauban (les même que pour le cross des L1).
- Enlever les 13 dos d'âne amovible sur le parcours (arche noire sur le plan dès samedi matin pour la partie nord du site et le samedi après-midi pour les autres.)
- Ouvrir les barrières RTM en bas de la faculté au point B
- Ouvrir les 2 barrières en bois au point A
- Pouvoir bénéficier du parking P1 (au point C) avec un accès géré par un de nos bénévoles pour permettre aux concurrents de se garer.
- Passage des voitures uniquement :
 - Avant 15h
 - A partir de 17h



MOYENS DE SECOURS MEDICALISES

Effectif prévu pour la sécurité de la course :

- 1 ambulance + 1 pc sécurité + 1 binôme en vtt pour intervention rapide.

Positionnement des véhicules de transport lors de l'épreuve :

- 1 véhicule près de l'arrivée

Organisme fournissant le véhicule sanitaire :

- Croix rouge (voir convention en annexe)

MOYENS DE SECURITE

COURSE A PIED

- Un vélo ouvreur identifié « course »
- Une signalisation verticale par rubalise.
- La protection et le signalement de toutes les intersections ou et points dangereux se fera par l'intermédiaire d'officiel muni d'un gilet de sécurité.
- Un vélo balai identifié « fin de course » suivra le dernier concurrent.

CYCLISME

- Une moto ouvreuse et une moto sécurité.
- Signalétique par panneau directionnel et rubalise
- La protection et le signalement de toutes les intersections ou et points dangereux se fera par l'intermédiaire d'officiel muni d'un gilet de sécurité.
- Équipement de chaque signaleur :

Tenue de reconnaissance	Oui (gilet de sécurité)
Moyen de communication	Oui (téléphone portable)

ANNEXES

- Convention secours médicalisés (croix rouge)
- Licence manifestation Fédération Française de Triathlon